



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2025 N°22  
03 mars 2025



- Décisions du 25 février 2025 portant délégation de signature de la directrice générale au directeur territorial :	
*mesures temporaires	P 2
*chômages et horaires	P 8
<b>Direction territoriale Centre-Bourgogne</b>	
- Décisions du 21 février 2025 portant délégation de signature du directeur territorial à ses collaborateurs	
*ordre général	P 10
*ressources humaines	P 30
*ordonnateur secondaire	P 42
*hygiène, sécurité et santé	P 45
<b>Direction territoriale Centre-Bourgogne</b>	
- Décision du 21 février 2025 portant délégation de signature de la directrice générale au directeur territorial :	
*mesures temporaires	P 52
<b>Direction territoriale Strasbourg</b>	
- Décisions du 27 février 2025 portant délégation de signature du directeur territorial à ses collaborateurs :	
*ressources humaines	P 54
*ordonnateur secondaire	P 61
*marchés-domaine	P 65
*hygiène, sécurité et santé	P 72
<b>Direction territoriale Strasbourg</b>	

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.*

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. OLIVIER FAURIEL, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE**  
**- Mesures temporaires-**

**La directrice générale de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A. 4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 17 décembre 2024 de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires,

**DÉCIDE**

**Article 1**

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes visées en annexe I à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, tous actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1.

### **Article 3**

La décision du 17 décembre 2024 de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 25 février 2025

Cécile AVEZARD

Signé

Directrice générale

## ANNEXE I

### Délégation aux agents visés à l'article 2 (signature de tous les actes visés à l'article 1)

<b><u>DIRECTION</u></b>	
Mme Lucile LEVEQUE	Directrice adjointe
M. Olivier L'ESPRIT	Directeur de projet modernisation
<b><u>DIRECTION DES UTI</u></b>	
Mme Carole DEVALLEZ	Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services
<b><u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u></b>	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale
Mme Lindsay CHAN TUNG	Secrétaire générale adjointe
M. Dominique FRENAY	Secrétaire général adjoint par intérim
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER	Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Bruno PATOUILLET	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
M. Emmanuel CONSIGNY (PI)	Responsable adjoint du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique par intérim

M. Laurent SMETANIUK	Chargé de mission exploitation et maintenance
M. Christophe MALLET	Responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI Armançon
M. Pascal FREUCHET	Responsable adjoint du CEMI Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Luc DETANGER	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne et Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Régis KARDES	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX	Responsable du bureau des affaires générales
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée et Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
Mme Myriam ANTONI	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval

M. Charly BARA	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Déborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
M. Gaëtan PAULHAN	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT	Responsable adjoint du CEMI Decize
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours Responsable par intérim du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
N.	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTTET	Responsable adjoint de la cellule de maintenance spécialisée

<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
N.	Responsable adjoint du CEMI Digoin
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
N.	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
Mme Isabelle VANNIER	Chargée d'affaire technique et ingénierie

**DECISION**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. OLIVIER FAURIEL, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE**  
**- Chômages - Jours et horaires**

**La directrice générale de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10.17 et R. 4400-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 17 décembre 2024 de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de chômages,

**DÉCIDE**

**Article 1**

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée, à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France,

1. En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongation ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2. En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, les actes visés à l'article 1 :

- ❖ Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe ;
- ❖ Mme Carole DEVALLEZ, cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services ;
- ❖ M. Bruno PATOUILLET, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH) ;
- ❖ M. Emmanuel CONSIGNY, responsable adjoint du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH) par intérim ;
- ❖ M. Christophe MALET, responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle (SEMEH).

## **Article 3**

La décision du 17 décembre 2024 portant délégation de signature de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de chômages est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 25 février 2025

Cécile Avezard

Signé

Directrice générale

## **DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDRE GENERAL**

**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**

**Juridique**

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 - DELEGATIONS GENERALES**

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général du 31 mars 2014 modifiée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation de signature est donnée dans les limites de la direction territoriale à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et de Mme Lucile LEVEQUE, à :

- M. Thierry FEROUX, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, de Mme Lucile LEVEQUE et de M. Thierry FEROUX, à :

- Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale.

### **ARTICLE 2 - MARCHES PUBLICS**

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignées dans les limites de leurs attributions.

#### **ARTICLE 2-1**

Délégation est donnée aux agents, figurant en annexe I, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 90 000 € HT, relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

#### **ARTICLE 2-2**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe II, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 40 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 40 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 40 000 € HT, relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

### **ARTICLE 2-3**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe III, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 5 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 5 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 5 000 € HT, relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

### **ARTICLE 2-4**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe IV, à l'effet de commander des achats de fournitures, ou de prestations d'un montant inférieur à 5000 euros HT.

## **ARTICLE 3 - GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

### **ARTICLE 3-1**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- accorder toute convention d'usage temporaire portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 20 hectares ;

### **ARTICLE 3-2**

Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Aurélie HUMBERT, responsable du pôle domaine, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- accorder toute convention d'usage temporaire du domaine portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares.

### **ARTICLE 3-3**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe V à l'effet de :

- signer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche, pour les manifestations nautiques et pour les travaux ;
- signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

### **ARTICLE 4 - JURIDIQUE**

#### **ARTICLE 4-1**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de représenter l'établissement devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État, à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe ;
- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau ;
- Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe du service développement de la voie d'eau ;
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique ;

#### **ARTICLE 4-2**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique, à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe ;
- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe.
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique.

#### **ARTICLE 4-3**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous les documents relatifs aux affaires juridiques courantes (à l'exception de l'engagement juridique du service) de l'établissement, à :

- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique.

#### **ARTICLE 4-4**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe VI à l'effet de déposer plainte et se constituer partie civile.

#### **ARTICLE 4-5**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe VII à l'effet de déposer plainte sans constitution de partie civile.

#### **ARTICLE 5**

La décision portant délégation de signature en matière d'ordre général du 16 décembre 2024 est abrogée.

#### **ARTICLE 6**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 21 février 2025

**Le Directeur Territorial**  
**Signé**  
**Olivier FAURIEL**

## ANNEXE I

### Délégation aux agents visés à l'article 2.1 (Marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 euros HT)

<b><u>DIRECTION</u></b>	
Mme Carole DEVALLEZ	Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services
M. Olivier LESPRIT	Directeur de projet modernisation
<b><u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u></b>	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale
Mme Lindsay CHAN TUNG en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale adjointe
M. Dominique FRENAY, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT et de Mme Lindsay CHAN TUNG	Secrétaire général adjoint par intérim
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Bruno PATOUILLET	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
M. Emmanuel CONSIGNY (PI), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno PATOUILLET	Responsable adjoint du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique par intérim
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique

Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique et responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD et de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique à partir du 01 juillet 2024
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire,
M. Sébastien PONCET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DELANGLE	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

## ANNEXE II

### Délégation aux agents visés à l'article 2.2 (Marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 euros HT )

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
M. Dominique FRENAY	Responsable du pôle immobilier et logistique
M. Nicolas CAMBAZARD en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique FRENAY	Responsable adjoint du pôle immobilier et logistique
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU</u></b>	
M. Antoine CHARDONNAL	Responsable du pôle développement
Mme Camille DORLEAN	Responsable du pôle juridique
Mme Aurélie HUMBERT	Responsable du pôle domaine
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Quentin FOUCHER	Responsable du pôle Gestion Hydraulique
M. Christophe MALLET	Responsable du pôle Maintenance, Exploitation et Informatique Industrielle
M. Emmanuel CONSIGNY	Responsable du pôle grands ouvrages
Mme Sonia NOUVION- CHABERT	Responsable du pôle SIG
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI Armançon
N.	Responsable adjoint du CEMI Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Jérémy DEVAUX	Responsable du bureau des affaires générales
M. Régis KARDES, en cas d'absence ou	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion

d'empêchement de M. Luc DETANGER	hydraulique
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic LAUVIN	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
Mme Myriam ANTONI	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Charly BARA en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien LACHENAL	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTTEY en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
N.	Responsable du CEMI de Nemours

M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
N.	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
N.	Responsable du pôle administratif et financier
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
N.	Responsable adjoint du CEMI Digoin
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
N.	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

### ANNEXE III

#### **Délégation aux agents visés à l'article 2.3 (Marchés publics d'un montant inférieur à 5 000euros HT)**

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
Mme Marie-Christine BERGER	Responsable du bureau Gestion administrative des personnels
Mme Aurélie KNYSZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine BERGER	Responsable adjointe du bureau Gestion administrative des personnels
Mme Amandine SENANFF	Responsable du bureau Recrutement et formation
Mme Marylène GREMERET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine SENANFF	Responsable adjointe du bureau Recrutement et formation
M. Thomas SAUVANT	Chargé de mission accompagnement du changement et responsable du pôle dialogue social et affaires sociales
Mme Valérie RAVET	Responsable adjointe du bureau Dialogue social et affaires sociales

## ANNEXE IV

### Délégation aux agents visés à l'article 2.4 (Achat de fournitures et de prestations d'un montant inférieur à 5000 euros HT)

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Hervé LAMBOULE	Chef d'équipe Ingénierie et Sécurité
M. Frédéric GRENOT	Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Sud
M. Stéphane ROUX	Chef d'équipe Ingénierie et Sécurité
M. Cédric PIROELLE	Chef d'équipe exploitation encadrant Saint-Florentin
M. Emmanuel HENRY	Chef d'équipe exploitation maintenance Ancy Le Franc
M. Jean-Michel SIRI	Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Nord
M. Antoine MINET	Responsable atelier
Mme Juliette JEUNET	Responsable du pôle barrage CEMI Auxois
M. Johann PARISOT	Chef d'équipe encadrant PA de Marigny
M. Romain ANDRE	Chef d'équipe encadrant PA Montbard
M. Sylvain DUPAQUIER	Chef d'équipe encadrant PA Vandenesse
M. Didier HERIT	Responsable domaine, logistique et sécurité
M. Régis RAOUT	Référent immobilier
M. Christophe MANIERE	Référent GH
M. Jean-Louis FABRY	Chef d'équipe principal maintenance linéaire/ surveillance au CEMI Auxois
M. Damien BURILLARD	Chef d'équipe PA Longvic
M. Franck LALIGANT	Chef d'équipe PA Pont de Pagny
Mme Jeannie FALCONIERI	Chef d'équipe ingénierie exploitation CEMI Ouche
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian GRILLET	OPA CMS de Gévelard
M. Fabrice CHARLES	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Digoïn
M. Frédéric MERLIN	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Roanne
M. Olivier CHARCONNET	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses
M. Jérémy JOSSERAND	Chef d'équipe exploitation maintenance Mission Seille

M. Christian MEYER	Chef d'équipe encadrant au pôle barrages de Montchanin
M. Olivier MONGOUACHON	Chef d'équipe exploitation au PA de Crissey
Mme Nastasia COMBES	Cheffe d'équipe encadrante
M. Frédéric LOTHE	Chef d'équipe exploitation maintenance au point d'appui de Digoin
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
Mme Clarence CHAMBAZ	Chef d'Equipe Exploitation Principal - CEMI Auxerre Aval
M. Eric COLARDELLE	Chef d'Equipe Exploitation Principal - CEMI Auxerre Amont
M. Alexis GOUYON	OPA Technicien Maintenance - PMS/CMS St Martin
M. Cédric HARRAULT	Chef d'Equipe Exploitation Principal - PEGH/CEMI Nièvre
M. Sylvain LANGIAUX	Chef d'Equipe Exploitation Principal - PEGH/CEMI Nièvre
Mme Valérie LELONG	Adjoint Administratif Principal - BAG/Pôle Immobilier
M. José LUCAIN	Chef d'Equipe Exploitation Principal - PEGH/CEMI Nièvre
M. Sylvain PAIRE	TSDD - PMS/Moyens Fluviaux
M. Didier ROUAU	Chef d'Equipe Exploitation Principal – CEMI Auxerre Aval - PA La Chainette
Mme Sandrine ROBIN	Chef d'Equipe Exploitation Principal - PEGH/CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Christophe JACOMONT	Référent logistique à l'UTI VLS (Nevers)
N.	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Decize (CEMI Decize)
M. Gilles DIOT	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Garnat (CEMI Decize)
M. Julien DIOT	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Verville (CEMI Decize)
M. Julien CAMPOS	Chef d'équipe maintenance spécialisée (CMS Decize)
Mme Christelle ROUSSEAU	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Montargis (CEMI Briare)
M. Gérald CAILLARD	Surveillant de barrages - pôle barrage au CEMI Briare
M. Denis HORNECKER	Chef d'équipe principal maintenance spécialisée à Briare
M. Jean Baptiste CARPENTIER	Agent de maintenance spécialisée à Nemours
M. Max REGNIER	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Nemours (CEMI de Nemours)
N.	Point d'appui Chatillon-Coligny, CEMI de Briare

M. Thierry BERTHIER	Chef d'équipe, CEMI Saint Satur
M. Antony BOUCHARD	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Saint Satur (CEMI Saint Satur)
Mme Cindy JACOMONT	Point d'appui de Marseille-lès-Aubigny, CEMI de Saint-Satur
M. Frédéric BERNIER	Point d'appui de Briare, CEMI de Briare
M. David DOUTE	Référent technique, Pôle ingénierie, UTI Val de Loire Seine
<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
M. Arnaud DEBOURG	Référent parc véhicules et matériels

## ANNEXE V

### Délégation aux agents visés à l'article 3-3 (autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche/manifestations nautiques/travaux ; autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage)

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique et responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD et de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique à partir du 01 juillet 2024
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DELANGLE	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire
N.	Responsable du pôle administratif et financier
M. Patrice HIS, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DELANGLE et de M. Sébastien PONCET	Responsable occupation domaine public fluvial et parc immobilier
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoïn
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines

## ANNEXE VI

### Délégation aux agents visés à l'article 4.4 (Dépôt de plainte avec constitution de partie civile)

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale
Mme Lindsay CHAN TUNG, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale adjointe
M. Dominique FRENAY, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT et de Mme Lindsay CHAN TUNG	Secrétaire général adjoint par intérim
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
Camille DORLEAN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT et de Mme Anaïs CACHOT	Responsable du pôle juridique
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Bruno PATOUILLET	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
M. Emmanuel CONSIGNY (PI) en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno PATOUILLET	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique par intérim
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne

M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique et responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD et de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique à partir du 01 juillet 2024
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DELANGLE	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

## ANNEXE VII

### Délégation aux agents visés à l'article 4.5 (Dépôt de plainte sans constitution de partie civile)

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI d'Armançon
N.	Responsable adjoint du CEMI d'Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Régis KARDES, en cas d'absence de M. Luc DETANGER	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic LAUVIN	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
Mme Myriam ANTONI	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Charly BARA, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Sébastien LACHENAL	Responsable adjoint du CEMI Confluence

M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
N.	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTTEY en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
N.	Responsable du pôle administratif et financier
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoïn
N.	Responsable adjoint du CEMI Digoïn
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
N.	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines

M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

## **DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES**

**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**

**Juridique**

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4312-3 et R. 4312-16 ;

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat ;

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée, dans les limites de la direction territoriale et de ses attributions à Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe, et, en cas d'absence ou d'empêchement de leur part, à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci;
- les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- les décisions d'intérim ;
- les actes de validation des congés et absences ci-dessous :

1° Concernant les agents mentionnés du 1° au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports :

- Compte épargne-temps (y compris CET historique),
- Congé annuel,
- Congé fractionnement,
- Repos compensateur ;

2° Concernant les salariés mentionnés au 4° du même article :

- Compte épargne-temps,
- Congé abondement,
- Congé conventionnel,
- Congé payé annuel,
- Congé pont,
- Heures de délégation des représentants du personnel,
- Préparation examen apprenti,
- Repos compensateur (obligatoire et de remplacement) ;

3° Concernant tous les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article :

- Banque de temps,
- Congé de bilan de compétences,
- Jours acquis sur don de jours de repos,
- Jour de réduction du temps de travail,
- Récupération (y compris des heures effectuées) ;

4° Concernant les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article qui sont en horaires fixes :

- Compensation de poste,
- Repos récupérateur.

## **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Dominique FRENAY, secrétaire général adjoint par intérim à l'effet de signer pour l'ensemble du personnel et dans la limite de leurs attributions :

- Tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci y compris les ordres de mission ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

### **ARTICLE 3**

Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe I à l'effet de signer pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- Tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national y compris les ordres de mission, les frais de déplacement, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

### **ARTICLE 4**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe II, à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- Les actes relatifs aux déplacement professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les frais de déplacement, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

### **ARTICLE 5**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe III, à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions, les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

### **ARTICLE 6**

La décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines du 16 décembre 2024 est abrogée.

### **ARTICLE 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 21 février 2025

Le Directeur Territorial

Signé

Olivier FAURIEL

## ANNEXE I

### Délégation aux agents visés à l'article 3 (Signature des actes relatifs notamment à la gestion courante et aux déplacements professionnels)

<b><u>DIRECTION</u></b>	
Mme Lucile LEVEQUE	Directrice territoriale adjointe
Mme Carole DEVALLEZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucile LEVEQUE	Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services
<b><u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u></b>	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Bruno PATOUILLET	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
M. Emmanuel CONSIGNY (PI) en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno PATOUILLET	Responsable adjoint du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique par intérim
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne

M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD et de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DELANGLE	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire
N.	Responsable du pôle administratif et financier

## ANNEXE II

### Délégation aux agents visés à l'article 4

(Décisions et actes de gestion courante, frais de déplacement, autorisations d'absence ou de congés hormis les congés spéciaux notamment le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale...)

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
M. Thomas SAUVANT	Chargé de mission accompagnement du changement et responsable du pôle dialogue social et affaires sociales
Mme Laetitia BARALLA	Responsable du pôle commande publique
Mme Céline LUMINET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia BARALLA	Responsable adjointe du pôle commande publique
M. Dominique FRENAY	Responsable du pôle immobilier et logistique
M. Nicolas CAMBAZARD, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique FRENAY	Responsable adjoint du pôle immobilier et logistique
Mme Marie-Christine BERGER	Responsable du bureau gestion administrative des personnels
Mme Aurélie KNYSZ, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine BERGER	Responsable adjointe du bureau gestion administrative des personnels
Mme Amandine SENANFF	Responsable du bureau recrutement et formation
Mme Marylène GREMERET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine SENANFF	Responsable adjointe du bureau recrutement et formation
Mme Valérie RAVET	Responsable adjointe du bureau dialogue social et affaire sociales
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Antoine CHARDONNAL	Responsable du pôle développement
Mme Camille DORLEAN	Responsable du pôle juridique
Mme Aurélie HUMBERT	Responsable du pôle domaine
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Nathalie BOUILLOT	Responsable du CSP liquidation
Mme Bekhta SAHRAOUI, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BOUILLOT	Responsable adjointe du CSP liquidation
M. Sébastien BONNOT	Responsable du CSP engagement
Mme Karine COUPEZ, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BONNOT	Responsable adjointe du CSP engagement
M. Romain COURBE	Responsable Mission sécurité et prévention

<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Christophe MALLET	Responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle
M. Quentin FOUCHER	Responsable du pôle hydraulique
M. Emmanuel CONSIGNY	Responsable du pôle grands ouvrages
Mme Sonia NOUVION-CHABERT	Responsable du pôle SIG
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI d'Armançon
N.	Responsable adjoint du CEMI d'Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Luc DETANGER	Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Régis KARDES, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic LAUVIN	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
Mme Myriam ANTONI	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval

M. Charly BARA en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Sébastien LACHENAL	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Benoît AUBLET	Responsable la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTTET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
N.	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	

M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
N.	Responsable adjoint du CEMI Digoin
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
N.	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

### ANNEXE III

**Délégation aux agents visés à l'article 5  
(Décisions relatives aux frais de déplacement, autorisations d'absence ou de congés hormis les congés spéciaux notamment le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale)**

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
<b><i>CEMI OUCHE</i></b>	
M. Carlos PARREIRA	Chef d'équipe exploitation maintenance
M. Damien BURILLARD	Chef d'équipe encadrant PA Longvic
M. Franck LALIGANT	Chef d'équipe encadrant PA Pont de Pany
<b><i>CEMI AUXOIS</i></b>	
M. Sylvain DUPAQUIER	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Vandenesse
M. Johann PARISOT	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Marigny
M. Romain ANDRE	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Montbard
Mme Juliette JEUNET	Responsable du pôle barrages
M. Jean-Louis FABRY	Chef d'équipe maintenance des ouvrages hydrauliques
<b><i>CEMI ARMANCON</i></b>	
M. Emmanuel HENRY	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ancy-le-Franc
M. Cédric PIROELLE	Chef d'équipe exploitation encadrant PA Saint Florentin
M. Nicolas WIT	Chef d'équipe exploitation maintenance
<b><i>CMS</i></b>	
M. Frédéric GRENOT	Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Sud
M. Jean-Michel SIRI	Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Nord
M. Antoine MINET	Responsable atelier
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
<b><i>CEMI AUXERRE-AMONT</i></b>	
Mme Sandrine ROBIN	Chef d'équipe exploitation encadrant PA Mailly-la-Ville
M. Eric COLARDELLE	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Vincelles
<b><i>CEMI AUXERRE AVAL</i></b>	
M. Clarence CHAMBAZ	Chef d'équipe exploitation encadrant

M. Pascal JUDEE	Chef d'équipe exploitation encadrant
M. Didier ROUAU	Chef d'équipe exploitation encadrant
<b><i>CEMI CONFLUENCE</i></b>	
M. Samuel DUMAND	Chef d'équipe exploitation encadrant Villeneuve s/ Yonne
M. Raynald FROMENT	Chef d'équipe exploitation maintenance Villeneuve s/ Yonne
M. Laurent TRON	Chef d'équipe exploitation encadrant Villeneuve s/ Yonne
<b><i>CEMI NIEVRE</i></b>	
M. Cédric HARRAULT	Chef d'équipe domaine, environnement et ingénierie
M. Sylvain LANGIAUX	Chef d'équipe exploitation
M. José LUCAIN	Chef d'équipe PA Corbigny
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
<b><i>CEMI DECIZE</i></b>	
M. Gilles DIOT	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Garnat-sur-Engièvre
M. Julien DIOT	Chef d'équipe exploitation PA Verville,
N.	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Decize
M. Bruno ANCERY	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Cercy-la-Tour
M. Thierry ANCERY	Chef d'équipe exploitation maintenance Verville
<b><i>CEMI SAINT SATUR</i></b>	
M. Thierry BERTHIER	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Marseilles-lès-Aubigny
M. Anthony BOUCHARD	Chef d'équipe exploitation PA Saint Satur
<b><i>CEMI BRIARE</i></b>	
Mme Christelle ROUSSEAU	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Montargis
M. Frédéric BERNIER	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Briare
N.	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Chatillon
<b><i>CEMI NEMOURS</i></b>	
M. Max REGNIER	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Nemours
<b><i>CMS</i></b>	

M. Julien CAMPOS	Chef d'équipe CMS Decize
N.	Chef d'équipe CMS Briare
M. Denis HORNECKER	Chef d'équipe CMS Nemours
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Jérémy JOSSERAND	Chef d'équipe exploitation maintenance Mission Seille
<b><i>CEMI DIGOIN</i></b>	
M. Frédéric MERLIN	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Roanne
M. Fabrice CHARLES	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Digoïn
M. Frédéric LOTHE	Chef d'équipe exploitation, maintenance, sécurité, SME PA Digoïn
<b><i>CEMI MONTCEAU</i></b>	
Mme Nastasia COMBES	Cheffe d'équipe encadrante du PA d'Ecuisses
M. Olivier CHARCONNET	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses
N.	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses
N..	Chef d'équipe par intérim exploitation maintenance PA Crissey
M. Christian MEYER	Responsable pôle barrage

## **DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

### **POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE**

#### **D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**

**Juridique**

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, à :

- ❖ Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe ;
- ❖ Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe.

### **ARTICLE 2**

Délégation de signature est donnée à M. Sébastien BONNOT, responsable du centre de services partagés engagement et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Karine COUPEZ, responsable adjointe du centre de services partagés engagement, à l'effet de signer :

- tout engagement juridique relatif aux dépenses ;
- la certification du service fait.

### **ARTICLE 3**

Délégation de signature est donnée aux personnels du centre de services partagés engagements désignés ci-après à l'effet de viser les engagements juridiques et certifier les services faits :

- ❖ M. Sébastien BONNOT, responsable du centre de services partagés engagement
- ❖ Mme Karine COUPEZ, responsable adjointe du centre de services partagés engagement.
- ❖ Mme Stéphanie MELZER, gestionnaire
- ❖ Mme Sophie CLERC, gestionnaire
- ❖ Mme Colette MIDOL, gestionnaire
- ❖ Mme Edwige USQUIN, gestionnaire
- ❖ Mme Lizbeth DUCRET, gestionnaire

### **ARTICLE 4**

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BOUILLOT, responsable du centre de services partagés liquidation, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Bekhta SAHRAOUI, responsable adjointe, à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

## **ARTICLE 5**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer, pour les agents sous leur autorité :

- ❖ Mme Carole DEVALLEZ, Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services ;
- ❖ M. Thierry FEROUX, direction des relations institutionnelles et de l'innovation ;
- ❖ Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN-TUNG, secrétaire générale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Dominique FRENAY, secrétaire général adjoint par intérim ;
- ❖ M. Bruno PATOUILLET, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Emmanuel CONSIGNY, responsable adjoint par intérim ;
- ❖ M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;
- ❖ Mme Nathalie VINCENT, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Karine BARDET, Adjointe et responsable du pôle administratif, logistique et sécurité de l'UTI Bourgogne et à Madame Nathalie ROUANET, adjointe et responsable du pôle exploitation, maintenance et gestion hydraulique de l'UTI Bourgogne ;
- ❖ M. Didier LAVAUD, responsable de l'UTI Nivernais-Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Luc DETANGER, adjoint au responsable de l'UTI Nivernais-Yonne et à Monsieur Jérémy DEVAUX Responsable du bureau des affaires générales de l'UTI Nivernais-Yonne ;
- ❖ M. Christian DELANGLE, responsable de l'UTI Saône-Loire et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Sébastien PONCET, adjoint au responsable de l'UTI Saône-Loire ;
- ❖ Mme Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Gaétan PAULHAN, adjoint au responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine et responsable des affaires administratives et à Mme Laure SEMBLAT, adjointe au responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique.

Délégation de signature est donnée à Mme Audrey CHAPUIS, pour valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer pour les chefs de service.

## **ARTICLE 6**

La décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du 16 décembre 2024 est abrogée.

## **ARTICLE 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 21 février 2025

Le Directeur Territorial  
Signé  
Olivier FAURIEL

**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**

**Juridique**



## **DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DE SANTE**

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2013-1039 relatifs aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités de suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction ;

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

## DECIDE

### ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre Bourgogne, délégation est donnée à Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, toutes décisions, actes, et mettre en œuvre toute action en application de la réglementation et des instructions internes en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail concernant les personnels placés sous leur autorité, et le cas échéant, le public accueilli, consistant notamment à :

- 1) Éviter les risques avec les actions suivantes :
  - Effectuer des actions de formation et d'information et délivrer les autorisations ou habilitations particulières de travail,
  - Prendre les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels et celle de toutes les installations techniques où travaillent ces personnels,
  - Aménager les lieux de travail, choisir les équipements et les méthodes de travail et concevoir les postes en vue de réduire les effets du travail sur la santé ;
- 2) Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités et les retranscrire au travers du document unique en mentionnant les mesures de préventions ;
- 3) Élaborer sur la base des orientations générales et du document unique un programme annuel de prévention des risques professionnels en y intégrant dans un ensemble cohérent les évolutions techniques, l'organisation du travail et les conditions de travail ;
- 4) Prendre des mesures de protection collective ou à défaut des mesures de protection individuelle des personnels ;
- 5) Donner des consignes de travail appropriées aux personnels ;
- 6) Prendre les mesures nécessaires, y compris d'enquête, pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance ;
- 7) Diligenter les enquêtes à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et des maladies professionnelles à caractère professionnel ;
- 8) Prendre les décisions et les actes relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière ;
- 9) Délivrer les attestations d'exposition à un risque cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction en application de l'article 3 du décret n°2015-567 susvisé ;
- 10) Aménager les postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié ;
- 11) Prendre les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention ainsi que les lettres de cadrages de ces personnels,
- 12) Prendre tous les actes et décisions relatifs à la sécurité concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement ;
- 13) Prendre les mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public.

## **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée à :

- ❖ Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Dominique FRENAY, secrétaire général adjoint par intérim ;
- ❖ Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe ;

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

## **ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe I, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de la présente décision à l'exception des points 2), 3), 7), 8) et 11).

## **ARTICLE 4**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe II, à l'effet de signer les actes visés au point 12 de l'article 1 de la présente décision.

## **ARTICLE 5**

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène, de sécurité et de santé du 16 décembre 2024 est abrogée.

## **ARTICLE 6**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 21 février 2025

Le Directeur Territorial,

Signé  
Olivier FAURIEL

## ANNEXE I

Délégation aux agents figurant à l'article 3  
(Signature des actes visés à l'article 1 de la présente décision à l'exception des points 2, 3, 7, 8 et 11)

<b><u>DIRECTION</u></b>	
Mme Carole DEVALLEZ	Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Bruno PATOUILLET	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
M. Emmanuel CONSIGNY (PI) en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno PATOUILLET	Responsable adjoint du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique par intérim
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD M. et de Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique

M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DELANGLE	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

## ANNEXE II

Délégation aux agents figurant à l'article 4  
(Signature des actes visés au point 12 de l'article 1 de la présente décision)

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI Armançon
M.	Responsable adjoint du CEMI Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable du pôle technique
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre amont
M. Michel BOUNON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre amont
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre aval
M. Charly BARA	Responsable adjoint du CEMI Auxerre aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien LACHENAL	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI de Briare
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI de Decize
M. Pascal VENIAT, en cas d'absence ou d'empêchement	Responsable adjoint du CEMI de Decize

de M. Joseph DE CAMPOS	
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI de Saint-Satur
M. François DROIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable adjoint du CEMI de Saint-Satur
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours,
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule de maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	Responsable adjoint de la cellule de maintenance spécialisée de Montargis
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. David MICHEL	Responsable du CEMI de Montceau
N.	Responsable adjoint du CEMI de Montceau
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI de Digoïn
N.	Responsable adjoint du CEMI de Digoïn
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule de maintenance spécialisée opérationnelle
M. Yannick MAYMARD, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule de maintenance spécialisée opérationnelle
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Quentin FOUCHER	Responsable du pôle gestion hydraulique
M. Christophe MALLET	Responsable du pôle maintenance, exploitation et informatique industrielle
M. Emmanuel CONSIGNY	Responsable du pôle grands ouvrages
<b><u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u></b>	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation

**DECISION**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. YANN QUIQUANDON, DIRECTEUR TERRITORIAL DE STRASBOURG**  
**- Mesures temporaires -**

**La directrice générale de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A. 4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu le décret n°2009-507 du 4 mai 2009 portant publication du règlement de police pour la navigation de la Moselle, adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008,

Vu le décret n°95-536 du 5 mai 1995 portant publication du règlement de police pour la navigation du Rhin, adopté par la résolution 1993-II-19 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adopté à Strasbourg le 1er décembre 1993,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 23 décembre 2024 de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Yann QUIQUANDON, directeur territorial de Strasbourg, en matière de mesures temporaires,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur le territoire de la direction territoriale de Strasbourg, délégation est donnée à M. Yann QUIQUANDON, directeur territorial de Strasbourg, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann QUIQUANDON, directeur territorial de Strasbourg, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, tous actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1<sup>er</sup> :

- M. Philippe THENOZ, directeur territorial adjoint ;
- M. Eric SCHMITT, secrétaire général ;
- M. Jean-Laurent KISTLER, chef du service Développement (SDEV) ;
- Mme Céline OHRESSER, cheffe adjointe du SDEV ;
- Mme Valérie DI CHIARA, cheffe du Service Technique de la Voie d'Eau (STVE) ;
- M. Thomas FROMENT, chef adjoint du STVE ;
- M. Raphaël BAUCHE, chef de l'Unité Fonctionnelle (UF) Maintenance-Exploitation ;
- M. Quentin MORICE, chef de l'UF Eau, Environnement et Risques (STVE) ;
- M. Lorentz BUTSCHER, chef adjoint de l'UF Eau Environnement Risques ;
- M. Vincent STEIMER, directeur de la Direction des Unités Territoriales (DUT) ;
- Mme Olivia RENARD, directrice adjointe de la DUT ;
  
- M. Vincent LIPS, chef de l'Unité territoriale (UT) Marne au Rhin et Sarre ;
- M. Jean-Marie KRUMMENACKER, adjoint au chef de l'UT Marne au Rhin et Sarre ;
  
- M. Bertrand NEU, chef de l'Unité Territoriale (UT) Strasbourg Rhin ;
- M. Christian NICOLIER, adjoint au chef de l'UT Strasbourg Rhin ;
  
- M. Nicolas SCHOLTUS, chef de l'UT Rhône au Rhin Sud ;
- M. Alexandre WILL, adjoint au chef de l'UT Rhône au Rhin Sud.

## **Article 3**

La décision du 23 décembre 2024 portant délégation de signature de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, à M. Yann QUIQUANDON, directeur territorial de Strasbourg, en matière de mesures temporaires est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 21 février 2025

Cécile AVEZARD

Signé

Directrice générale

Direction  
Territoriale  
Strasbourg

## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES



**Le directeur territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,**

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 4312-3 et R. 4312-16,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu le décret n° 2023-1411 du 30 décembre 2023 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectées à l'établissement public Voies navigables de France (NOR : DEVK1242845A),

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : TREK1900275A),

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : TREK1900278A),

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoir modifiée du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à **Philippe THENOZ**, directeur territorial adjoint, et **Eric SCHMITT**, secrétaire général, pour le personnel de la direction territoriale de Strasbourg, à l'effet de signer tout acte et décision en matière de Ressources Humaines tels que définis au point V de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, à savoir :

- toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission sur le territoire national et en-dehors de celui-ci, les autorisations d'utilisation de véhicule de service ainsi que les états de frais ;
- les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- les décisions d'intérim ;
- les actes de validation des congés et des absences suivants :
  - 1° Concernant les agents mentionnés du 1° au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports :*
    - Compte épargne-temps (y compris CET historique),
    - Congé annuel,
    - Congé fractionnement,
    - Repos compensateur ;
  - 2° Concernant les salariés mentionnés au 4° du même article :*
    - Compte épargne-temps,
    - Congé abondement,
    - Congé conventionnel,
    - Congé payé annuel,
    - Congé pont,
    - Heures de délégation des représentants du personnel,
    - Préparation examen apprenti,
    - Repos compensateur (obligatoire et de remplacement) ;
  - 3° Concernant tous les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article :*
    - Banque de temps,
    - Congé de bilan de compétences,
    - Jours acquis sur don de jours de repos,
    - Jours de réduction du temps de travail,
    - Récupération (y compris des heures effectuées) ;

4° Concernant les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article qui sont en horaires fixes :

- Compensation de poste,
- Repos récupérateur.

En cas d'absence ou d'empêchement d'**Éric SCHMITT**, secrétaire général, délégation de signature est donnée à **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, à l'effet de prendre l'ensemble des actes et décisions dont la signature est déléguée au secrétaire général par le présent article.

### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à **Richard VALLE**, responsable de l'UF Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Justine SCHOHN**, son adjointe et **Myriam ZAUG**, responsable du pôle de proximité RH, à l'effet de signer les actes suivants relevant du ressort de la direction territoriale :

- l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature du directeur général au directeur territorial de Strasbourg en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 ;
- les états de frais correspondants aux déplacements professionnels ;
- les ordres de mission temporaires sur le périmètre de la direction territoriale de Strasbourg, hors international ;
- les documents liés aux éléments variables de paye (feuilles de travail, états des heures supplémentaires à payer, états des astreintes, états des 1/30è d'indemnité de sujétion horaire).

### **Article 3 :**

Dans la limite de leurs attributions délégation de signature est donnée aux responsables désignés ci-après :

- **Vincent STEIMER**, directeur de la Direction des Unités Territoriales (DUT)
- **Valérie DI CHIARA**, responsable du Service Technique de la Voie d'Eau (STVE)
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable du Service Développement (SDEV)

à l'effet de signer les actes suivants pour le personnel relevant de leurs services respectifs :

- tous les actes relatifs aux déplacements professionnels, dont les états de frais correspondants, les ordres de mission temporaires en France et les autorisations d'utilisation de véhicules de service ;
- l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature du directeur général au directeur territorial de Strasbourg en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 ;

- les documents liés aux éléments variables de paye (feuilles de travail, états des heures supplémentaires à payer, états des astreintes, états des 1/30<sup>è</sup> d'indemnité de sujétion horaire).

#### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes suivants, pour le personnel relevant de leur service, unité territoriale ou fonctionnelle et bureau respectif :

- l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature du directeur général au directeur territorial de Strasbourg en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 ;
- les états de frais correspondants aux déplacements professionnels ;
- les ordres de mission temporaires sur le périmètre de la direction territoriale de Strasbourg, hors international ;
- les documents liés aux éléments variables de paye (feuilles de travail, états des heures supplémentaires à payer, états des astreintes, états des 1/30<sup>è</sup> d'indemnité de sujétion horaire).

*Pour la Direction :*

- **Laure MAUNY**, responsable de l'UF Communication

*Pour la DUT :*

- **Olivia RENARD**, directrice adjointe de la DUT
- **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'Unité Territoriale Rhône au Rhin Sud (UT RRS), et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL** et **Alexandre WILL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Vincent LIPS**, responsable de l'UT Marne au Rhin et Sarre (UT MRS), et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Jean-Marie KRUMMENACKER**, **Didier WAECKEL**, **Denis HIRSCHFELL** et **Roland GREBIL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Bertrand NEU**, responsable de l'UT Strasbourg Rhin (UT SR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Christian NICOLIER**, **Dominique ROZIER**, **Patrick ULRICH** et **Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT
- **Michelle BECK**, responsable de l'UF Appui Administratif de la DUT

*Pour le STVE :*

- **Thomas FROMENT**, responsable adjoint du STVE
- **Raphaël BAUCHE**, responsable de l'UF Maintenance Exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Marie ANTOINET**, responsable de l'UF Ingénierie et Conduite d'Opérations et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Vincent HUMBERT**, chef de projet
- **Quentin MORICE**, responsable de l'UF Eau Environnement Risques et, en cas d'absence ou d'empêchement de **Quentin MORICE**, **Lorentz BUTSCHER**, son adjoint
- **Christophe AUMOITTE**, responsable de l'UF Géomatique
- **Patricia FROGER**, responsable de l'UF Budget Administration et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Nicolas LHERBIER**, son adjoint

*Pour le SDEV :*

- **Céline OHRESSER**, responsable adjointe du SDEV

*Pour le SG :*

- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, en tant que responsable du pôle Management-Qualité
- **Florian LANZ**, responsable de l'UF Achats et Affaires Générales (AAG)
- **Loïc LERIS**, responsable de l'UF Prévention Sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Anne-Lise LE CAVORZIN**, son adjointe
- **Richard VALLE**, responsable de l'UF Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Justine SCHOHN**, son adjointe
- **Céline GINGLINGER**, responsable de l'UF Bâtiments-Domaine-Urbanisme (BDU)
- **Gilles STEYERT**, responsable de l'UF Juridique
- **Madeleine FREYBURGER**, responsable de l'UF Centre de Services Partagés (CSP)

#### Article 4.1 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de valider, sur OCTAVE le cas échéant, les autorisations d'absence et de congés des agents placés sous leur responsabilité :

*Pour le SG :*

- **Jennifer GOMEZ**, chargée de développement des compétences de l'UF RH
- **Myriam ZAUG**, responsable du pôle de proximité RH
- **Jean-François PONS**, adjoint au responsable UF BDU

*Pour le STVE :*

- **Eric BOUQUIER**, responsable adjoint de l'UF Maintenance Exploitation

*Pour l'UT SR :*

- **Jean-Claude BURY**, responsable du CME de Lauterbourg
- **Andy KOCH**, chef d'équipe du CME de Lauterbourg
- **Dominique ROZIER**, adjoint au responsable de l'UT et responsable du CARING
- **Patrick ULRICH**, adjoint au responsable de l'UT et référent Développement
- **Christian NICOLIER**, adjoint au responsable de l'UT
- **Claude SCHMITT**, référent Environnement
- **Jean-Philippe HARLEPP**, responsable circonscription du Wacken
- **Régis FROEHLICHER**, chef d'équipe de la circonscription du Wacken
- **Christophe HOUILLON**, responsable circonscription de Krafft et, par intérim, du CME de Gamsheim
- **Blandine BERBACH**, cheffe d'équipe de la circonscription de Krafft
- **Thomas SIMON**, adjoint au responsable de l'UT et responsable du CMI de l'UT
- **Jean-David FROMMER**, responsable du pôle Méthodes et Support
- **Christian FEHLMANN**, responsable de la Centrale d'achats
- **Arnaud SCHNEIDER**, responsable des pôles techniques du CMI de l'UT
- **Laurent REIBEL**, adjoint au responsable des pôles techniques du CMI de l'UT
- **Marc ULRICH**, responsable adjoint du pôle Logistique Planification
- **Pascal KALMBACH**, responsable de la Menuiserie
- **Michel BURCKEL**, responsable du pôle Electrotechnique
- **Laurent FEHLMANN**, responsable adjoint du pôle Electrotechnique
- **Christophe SUTTER**, responsable du pôle Mécanique Générale

- **Christophe BURGER**, responsable adjoint du pôle Mécanique Générale
- **Hervé STEINER**, responsable de la Métallerie

*Pour l'UT MRS :*

- **Didier WAECKEL**, adjoint au responsable de l'UT
- **Denis HIRSCHFELL**, adjoint au responsable de l'UT
- **Roland GREBIL**, adjoint au responsable de l'UT
- **Denis VOGLER**, responsable circonscription de Sarreguemines
- **Christian WOOCK**, responsable circonscription de Gondrexange
- **Jean-Jacques BUECHE**, responsable circonscription de Lutzelbourg
- **Benoit ROESSLER**, responsable circonscription de Hochfelden
- **Philippe GROSS**, responsable du CMI de l'UT

*Pour l'UT RRS :*

- **Sylvie DAVAL**, adjointe au responsable de l'UT
- **Alexandre WILL**, adjoint au responsable de l'UT
- **Stéphane GOUDEY**, responsable circonscription de Bavilliers
- **Patrick POUCHELET**, responsable circonscription de Dannemarie-Valdieu
- **Sébastien ERARD**, responsable du CMI de l'UT
- **Florent HUCHOT**, adjoint au responsable du CMI de l'UT

#### **Article 4.2 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les autorisations d'utilisation de véhicules de service des agents placés sous leur responsabilité :

- **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'UT Rhône au Rhin Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Alexandre WILL**, **Sylvie DAVAL**, respectivement adjoints et adjointe au responsable de l'UT
- **Vincent LIPS**, responsable de l'UT Marne au Rhin et Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Jean-Marie KRUMMENACKER**, **Didier WAECKEL**, **Denis HIRSCHFELL** et **Roland GREBIL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Bertrand NEU**, responsable de l'UT Strasbourg Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Christian NICOLIER**, **Dominique ROZIER**, **Patrick ULRICH** et **Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT

#### **Article 5 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, de signer les déclarations de dérogations aux garanties minimales du temps de travail :

- **Vincent STEIMER**, directeur de la DUT
- **Olivia RENARD**, directrice adjointe de la DUT
- **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'UT Rhône au Rhin Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Alexandre WILL**, **Sylvie DAVAL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Vincent LIPS**, responsable de l'UT Marne au Rhin et Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Jean-Marie KRUMMENACKER**, **Didier WAECKEL**, **Denis HIRSCHFELL** et **Roland GREBIL**, adjoints au responsable de l'UT

-**Bertrand NEU**, responsable de l'UT Strasbourg Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Christian NICOLIER**, **Dominique ROZIER**, **Patrick ULRICH** et **Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT

**Article 6 :**

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux cadres d'astreinte désignés ci-après :

- **BAUCHE Raphaël**
- **BOUQUIER Eric**
- **DI CHIARA Valérie**
- **FROMENT Thomas**
- **KISTLER Jean-Laurent**
- **KRUMMENACKER Jean-Marie**
- **LIPS Vincent**
- **MORICE Quentin**
- **BUTSCHER Lorentz**
- **NEU Bertrand**
- **OHRESSER Céline**
- **RENARD Olivia**
- **SCHMITT Eric**
- **SCHOLTUS Nicolas**
- **SIMON Thomas**
- **STEIMER Vincent**
- **WILL Alexandre**

à l'effet de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève.

**Article 7 :**

La décision du 30 décembre 2024, portant délégation de signature en matière de Ressources Humaines, est abrogée.

**Article 8 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

**Le Directeur Territorial**

**Signé  
Yann QUIQUANDON**

## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

**Le directeur territorial de Voies navigables de France de Strasbourg,**



Vu le code des Transports,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

**DECIDE**

### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- **Philippe THENOZ**, directeur territorial adjoint
- **Eric SCHMITT**, secrétaire général
- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe
- **Madeleine FREYBURGER**, responsable du Centre de Services Partagés (CSP)

en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer toute pièce se rapportant à la dépense ou à la recette, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

**1.1** : Délégation de signature est donnée à **Radhia SOUDOUS**, **Emilie SCHUSTER** et **Wasfi CHERNI**, gestionnaires comptables, en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes ainsi qu'aux marchés, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

## **Article 2 :**

**2.1** : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du CSP :

- **Madeleine FREYBURGER**, responsable du CSP
- **Radhia SOUDOUS**, gestionnaire comptable
- **Emilie SCHUSTER**, gestionnaire comptable
- **Wasfi CHERNI**, gestionnaire comptable
- **Stéphane RAMBAUD**, gestionnaire comptable

à l'effet, sous l'outil PEP Premium, d'établir et de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir au service facturier et au service recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite du périmètre de la Direction Territoriale de Strasbourg.

**2.2** : Délégation de signature est donnée à **Madeleine FREYBURGER**, responsable du CSP, et **Emilie SCHUSTER**, gestionnaire comptable, en cas d'absence ou d'empêchement de Madeleine FREYBURGER, à l'effet de valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer.

**2.3** : Délégation de signature est donnée aux agents suivants en Unité territoriale (UT) :

- **Patricia LACREUSE**
- **Sandrine BERNARD**
- **Laurence STRAUB**

à l'effet d'établir et de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir au service facturier et au service recettes, sous l'outil PEP Premium.

## **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet d'établir les engagements juridiques, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux agents suivants :

- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe et responsable du pôle MQ, en tant que responsable sur les UC 100 PMQ
- **Florian LANZ** responsable de l'UF Achats et Affaires Générales, sur l'UC 110 AAG

- **Céline GINGLINGER**, responsable de l'UF de l'UF Bâtiments-Domaine-Urbanisme, sur l'UC 120 BDU et, en cas d'absence ou d'empêchement, de **Jean-François PONS**, son adjoint
- **Richard VALLE**, responsable de l'UF Ressources Humaines, sur l'UC 110 et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Justine SCHOHN**, son adjointe
- **Loïc LERIS**, responsable UC 150 Prévention Sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Anne-Lise LE CAVORZIN**, son adjointe
- **Laure MAUNY**, responsable Communication, sur l'UC 110
- **Gilles STEYERT**, responsable de l'UF Juridique, sur l'UC 110
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable sur l'UC 200 et l'UC 210 Développement et, en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Laurent KISTLER, **Céline OHRESSER**, son adjointe, **Nathalie KOHLMAYER**, responsable Valorisation et Promotion, **Arnaud KALMBACH**, responsable Développement Transport et **Hervé KRIEGER**, responsable Stratégie portuaire et Transition énergétique
- 
- **Valérie DI CHIARA, Thomas FROMENT et Marie ANTOINET**, responsables sur l'UC 321 Projets DTS et Transfrontaliers
- **Valérie DI CHIARA, Thomas FROMENT Quentin MORICE et Lorentz BUTSCHER**, responsables sur l'UC 330 EER
- **Valérie DI CHIARA, Thomas FROMENT, Raphaël BAUCHE et Eric BOUQUIER**, responsables sur l'UC 340 ME
- **Vincent STEIMER, Olivia RENARD et Michelle BECK**, responsables sur l'UC 400 et l'UC 410 ADMIN
- **Vincent STEIMER, Olivia RENARD et Nicolas SCHOLTUS**, responsables sur l'UC 422, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL**, et **Alexandre WILL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Vincent STEIMER, Olivia RENARD et Bertrand NEU**, responsables sur l'UC 421, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Christian NICOLIER, Dominique ROZIER, Patrick ULRICH et Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT
- **Vincent STEIMER, Olivia RENARD et Vincent LIPS**, responsables sur l'UC 420, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Jean-Marie KRUMMENACKER, Didier WAECKEL, Roland GREBIL et Denis HIRSCHFELL**, adjoints au responsable de l'UT

#### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents de la Direction Territoriale de Strasbourg, à l'effet d'établir :

- les attestations de service fait dans la limite de leur attributions et compétences
- les constatations et les certifications du droit dans la limite de leur attributions et compétences

#### **Article 5 :**

La décision portant délégation de signature pour la compétence d'ordonnateur secondaire du 30 décembre 2024 est abrogée.

**Article 6 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

**Le directeur territorial**

**Signé**

**Yann QUIQUANDON**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE MARCHES  
ET DE GESTION DU DOMAINE**

**Le directeur territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,**



Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des Transports ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir modifiée du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Yann QUIQUANDON**, directeur territorial, délégation de signature est donnée à **Philippe THENOZ**, directeur territorial adjoint, et **Eric SCHMITT**, secrétaire général, à l'effet de :

■prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadre à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion d'un montant compris entre 90 000 euros H.T. et 6 000 000 euros H.T.

■ prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre, à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion d'un montant compris entre 90 000 euros H.T. et 6 000 000 euros H.T.

**1.1** : En cas d'absence ou d'empêchement d'**Eric SCHMITT**, secrétaire général, délégation de signature est donnée à **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer les actes sus-mentionnés.

## Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Philippe THENOZ**, directeur territorial adjoint ;
- **Vincent STEIMER**, directeur de la Direction des Unités Territoriales (DUT), et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Olivia RENARD**, son adjointe ;
- **Valérie DI CHIARA**, responsable du Service Technique de la Voie d'Eau (STVE) et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Thomas FROMENT**, son adjoint ;
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable du Service Développement (SDEV), et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Céline OHRESSER**, son adjointe ;
- **Eric SCHMITT**, secrétaire général et en cas d'absence et d'empêchement, **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe ;

à l'effet de :

■ prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, qui comporte ou non un acte d'engagement et dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T ;

■ signer les actes préparatoires à la conclusion de tout marché, à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros H.T, tels que ci-dessous limitativement énumérés :

- les demandes de pièces complémentaires aux dossiers de candidature ;
- les demandes de certificats mentionnés à l'article R 2143-7 du code de la commande publique ;
- les demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres ;
- les courriers relatifs à une mise au point des composantes du marché ;
- les courriers de consultation des candidats retenus dans le cadre de procédures restreintes ;
- les invitations à négocier avec les entreprises lorsque la négociation est prévue par les documents de consultation.

■ prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T. ;

■ prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :

- les ordres de service ayant ou non une incidence sur le montant ou la durée du marché ;

- les états d'acompte ;
- les opérations préalables à la réception (OPR) ;
- les PV de négociation.

La signature de Messieurs THENOZ, STEIMER, KISTLER et SCHMITT et Madame DI CHIARA, ainsi que de Mesdames RENARD, OHRESSER et BERTI, et Monsieur FROMENT en cas d'absence ou d'empêchement de l'un(e) ou l'autre de ces délégataires, est par ailleurs assurée par l'ensemble de ces mêmes délégataires.

### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, qui comporte ou non un acte d'engagement et dont le montant est inférieur à 40 000 euros H.T ;
- signer les actes préparatoires à la conclusion de tout marché, à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, d'un montant de 40 000 euros H.T à inférieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :
  - les demandes de pièces complémentaires aux dossiers de candidature ;
  - les demandes de certificats mentionnés à l'article R2143-7 du code de la commande publique ;
  - les demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres ;
  - les courriers relatifs à une mise au point des composantes du marché ;
  - les courriers de consultation des candidats retenus dans le cadre de procédures restreintes.
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché, à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, inférieur à 40 000 euros H.T. ;
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché d'un montant de 40 000 euros H.T. à inférieur à 90 000 euros H.T., à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, tels que ci-dessous limitativement énumérés :
  - les ordres de service ;
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché égal ou supérieur à 90 000 euros H.T., à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, tels que ci-dessous limitativement énumérés :
  - les opérations préalables à la réception (OPR) ;
  - les PV de négociation ;
  - les ordres de service n'ayant pas d'incidence sur le montant ou la durée du marché ;
  - les états d'acompte ;

*Pour la Direction :*

- **Laure MAUNY**, responsable de l'UF Communication

*Pour le SG:*

- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, en tant que responsable du pôle Management-Qualité
- **Florian LANZ**, responsable de l'UF Achats et Affaires Générales (AAG)
- **Céline GINGLINGER**, responsable de l'UF Bâtiments-Domaine-Urbanisme et, en cas d'absence ou d'empêchement, de **Jean-François PONS**, son adjoint
- **Richard VALLE**, responsable de l'UF Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, de **Justine SCHOHN**, son adjointe
- **Loïc LERIS**, responsable de l'UF Prévention Sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Anne-Lise LE CAVORZIN**, son adjointe
- **Gilles STEYERT**, responsable de l'UF Juridique

*Pour le SDEV :*

- **Nathalie KOHLMAYER**, responsable de l'UF Valorisation et Promotion
- **Arnaud KALMBACH**, responsable de l'UF Développement Transport
- **Hervé KRIEGER**, responsable de l'UF Stratégie portuaire et Transition énergétique

*Pour le STVE :*

- 
- **Raphaël BAUCHER**, responsable de l'UF Maintenance Exploitation, et en cas d'absence ou d'empêchement, **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Christophe AUMOITE**, responsable de l'UF Géomatique
- **Marie ANTOINET**, responsable de l'UF Ingénierie et Conduite d'Opérations, et en cas d'absence ou d'empêchement, **Vincent HUMBERT**, chef de projet
- **Quentin MORICE**, responsable de l'UF Eau Environnement Risques et en cas d'absence ou d'empêchement, **Lorentz BUTSCHER**, son adjoint

*Pour la DUT :*

- **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'Unité Territoriale (UT) Rhône au Rhin Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL** et **Alexandre WILL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Vincent LIPS**, responsable de l'UT Marne au Rhin et Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Jean-Marie KRUMMENACKER**, **Didier WAECKEL**, **Denis HIRSCHFELL** et **Roland GREBIL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Bertrand NEU**, responsable de l'UT Strasbourg Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Christian NICOLIER**, **Dominique ROZIER**, **Patrick ULRICH** et **Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT

#### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée aux agents listés dans l'annexe à effet de signer des bons de commande, d'un montant inférieur à 5 000 euros H.T.

### Article 5 :

Délégation de signature est donnée à **Philippe THENOZ**, directeur territorial adjoint, **Eric SCHMITT**, secrétaire général, et en cas d'absence et d'empêchement, **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

### Article 6 :

Dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences, délégation de signature est donnée à **Céline GINGLINGER**, responsable de l'UF BDU, et, en son absence ou empêchement, **Jean-François PONS**, son adjoint, à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs :

- aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, et dont le montant de la redevance d'occupation n'excède pas 15 000 euros annuel ;
- aux conventions d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

### Article 7 :

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation de signature est donnée à :

- **Philippe THENOZ**, directeur territorial adjoint
- **Vincent STEIMER**, directeur de la DUT, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Olivia RENARD**, son adjointe ;
- **Valérie DI CHIARA**, responsable du STVE et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Thomas FROMENT**, son adjoint ;
- **Eric SCHMITT**, secrétaire général et, en cas d'absence et d'empêchement, **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe ;

■ à l'effet de conclure toute convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France.

■ à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France, sur proposition des chefs des unités territoriales.

**7.1** : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France :

- **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'UT Rhône au Rhin Sud, s'agissant des autorisations de circuler relevant du périmètre de l'UT et du domaine public fluvial situé le long du Rhin entre les PK 168+450 et 236+500 (département du Haut-Rhin), et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL** et **Alexandre WILL**, adjoints au responsable de l'UT

- **Vincent LIPS**, responsable de l'UT Marne au Rhin et Sarre, s'agissant des autorisations de circuler relevant du périmètre de l'UT, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Jean-Marie KRUMMENACKER**, **Didier WAECKEL**, **Denis HIRSCHFELL** et **Roland GREBIL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Bertrand NEU**, responsable de l'UT Strasbourg Rhin, s'agissant des autorisations de circuler relevant du périmètre de l'UT et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Christian NICOLIER**, **Dominique ROZIER**, **Patrick ULRICH** et **Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT

#### **Article 8 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer, en matière juridique, les dépôts de plaintes et les constitutions de partie civile :

- **Vincent STEIMER**, directeur de la DUT, et **Olivia RENARD**, son adjointe
- **Valérie DI CHIARA**, responsable du STVE et **Thomas FROMENT**, son adjoint
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable du SDEV et **Céline OHRESSER**, son adjointe
- **Eric SCHMITT**, secrétaire général et **Annabella BERTI**, son adjointe
- **Gilles STEYERT**, responsable de l'UF Juridique
- **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'UT Rhône au Rhin Sud, et **Sylvie DAVAL** et **Alexandre WILL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Vincent LIPS**, responsable de l'UT Marne au Rhin et Sarre, et **Jean-Marie KRUMMENACKER**, **Didier WAECKEL**, **Denis HIRSCHFELL** et **Roland GREBIL**, adjoints au responsable de l'UT
- **Bertrand NEU**, responsable de l'UT Strasbourg Rhin, et **Christian NICOLIER**, **Dominique ROZIER**, **Patrick ULRICH** et **Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT

Les personnes ci-dessus désignées sont par ailleurs habilitées à procéder à la désignation du conducteur/conductrice du véhicule de service mentionné dans un avis de contravention adressé au représentant légal de VNF, au moyen de l'envoi à l'Officier du ministère public de la requête en exonération du représentant légal.

#### **Article 9 :**

La décision du 30 décembre 2024, portant délégation de signature en matière de marchés et de gestion du domaine, est abrogée.

#### **Article 10 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

**Le directeur territorial**

**Signé**

**Yann QUIQUANDON**

## ANNEXE

	Fonction	Unité(s) Comptable(s)	Montant HT
<i>Pour le SG :</i>			
Jennifer GOMEZ	Chargée de développement des compétences	110 pour les dépenses relatives à l'UF RH budget Formation	5 000 €
Christine WURMEL	Présidente du CLAS	110 pour les dépenses relatives au CLAS	5 000 €
Sandrine ECK	Chargée de communication	110 pour les dépenses relatives à l'UF Communication	5 000 €
Aurélie LEVY	Assistante de projet Management et Qualité	100	5 000 €
<i>Pour la DUT :</i>			
Jean-Jacques BUECHE	Responsable de la circonscription Lutzelbourg	420	5 000 €
Philippe GROSS	Responsable du CMI de l'UT MRS	420	5 000 €
Benoit ROESSLER	Responsable de la circonscription de Hochfelden	420	5 000 €
Damien KLEIN	Responsable de la centrale d'achat de l'UT MRS	420	5 000 €
Christian WOOCK	Responsable de la circonscription de Gondrexange	420	5 000 €
Denis VOGLER	Responsable de la circonscription de Sarreguemines	420	5 000 €
Laurent REIBEL	Adjoint au responsable des pôles techniques du CMI de l'UT SR	421	5 000 €
Jean-David FROMMER	Responsable du pôle Méthodes et Support de l'UT SR	421	5 000 €
Jean-Claude BURY	Responsable du CME de Lauterbourg	421	5 000 €
Arnaud SCHNEIDER	Responsable des pôles techniques du CMI de l'UT SR	421	5 000 €
Christophe HOUILLON	Responsable de la circonscription de Krafft, et par intérim du CME de Gamsheim	421	5 000 €
Jean-Philippe HARLEPP	Responsable de la circonscription du Wacken	421	5 000 €
Christian FEHLMANN	Responsable de la centrale d'achat de l'UT Strasbourg Rhin	421	5 000 €
Stéphane GOUDEY	Responsable de la circonscription de Bavilliers	422	5 000 €
Patrick POCHELET	Responsable de la circonscription de Dannemarie-Valdieu	422	5 000 €
Sébastien ERARD	Responsable du CMI de l'UT Rhône au Rhin Sud	422	5 000 €
Florent HUCHOT	Adjoint au responsable du CMI de l'UT Rhône au Rhin Sud	422	5 000 €
Eric BAUMLIN	Responsable de la centrale d'achat de l'UT Rhône au Rhin Sud	422	5 000 €

## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE SANTE

**Le directeur territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,**



Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants et R. 4212-1 et suivants,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-1039 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités du suivi médical post-professionnel des agents de l'Etat exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant désignation des directeurs des services territoriaux et ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoir aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé,

**DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Délégation est donnée à **Philippe THENOZ**, directeur territorial adjoint, à l'effet de prendre et signer toutes décisions, actes, et mettre en œuvre toute action en application de la réglementation et des instructions internes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail concernant les personnels de la direction territoriale de Strasbourg, et le cas échéant, le public accueilli, consistant notamment à ceux mentionnés dans l'article 1 de la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoir aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé.

### **Article 2** :

Délégation est donnée à **Eric SCHMITT**, secrétaire général et **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, à l'effet de :

- prendre et signer toutes les décisions et les actes relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière ;
- délivrer les attestations d'exposition à un risque cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction en application de l'article 3 du décret n° 2015-567 susvisé ;
- prendre toutes mesures de prévention des risques psychosociaux et engager les actions correctives associées ;
- mettre en place et suivre le dispositif national d'alerte et de prévention.

### **Article 3** :

Délégation est donnée à **Eric SCHMITT**, secrétaire général (SG), **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, **Richard VALLE**, responsable de l'unité fonctionnelle (UF) Ressources Humaines (SG) et son adjointe **Justine SCHOHN**, **Jennifer GOMEZ**, responsable Formation de l'UF Ressources Humaines, à l'effet de prendre et signer toutes les décisions et les actes visant à effectuer des actions de formation et d'information, et de délivrer les autorisations ou habilitations particulières de travail en matière d'hygiène, de sécurité et de santé.

### **Article 4** :

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux responsables désignés ci-après :

- **Eric SCHMITT**, secrétaire général ;
- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe ;

- **Valérie DI CHIARA**, responsable du Service Technique de la Voie d'Eau (STVE)
- **Thomas FROMENT**, responsable adjoint du STVE ;
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable du Service Développement (SDEV) ;
- **Céline OHRESSER**, responsable adjointe du SDEV ;
- **Vincent STEIMER**, directeur de la Direction des Unités Territoriales (DUT) ;
- **Olivia RENARD**, directrice adjointe de la DUT ;
- **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'Unité territoriale (UT) Rhône au Rhin Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL** et **Alexandre WILL**, adjoints au responsable de l'UT ;
- **Vincent LIPS**, responsable de l'UT Marne au Rhin et Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Jean-Marie KRUMMENACKER**, **Didier WAECKEL**, **Denis HIRSCHFELL** et **Roland GREBIL**, adjoints au responsable de l'UT ;
- **Bertrand NEU**, responsable de l'UT Strasbourg Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Christian NICOLIER**, **Dominique ROZIER**, **Patrick ULRICH** et **Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT ;

à l'effet, pour les personnels relevant de leurs services respectifs et dans la limite de leur compétence territoriale, ainsi que dans le respect des instructions générales en la matière, de prendre et signer toutes les décisions et les actes relatifs :

- aux mesures de protection collective ou à défaut des mesures de protection individuelle des personnels ;
- aux consignes de travail appropriées aux personnels ;
- à la sécurité concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement ;
- aux autorisations de conduite en sécurité des engins et matériels ;
- aux mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public ;
- à l'organisation des sections locales Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

#### **Article 5 :**

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux responsables désignés ci-après :

- **Eric SCHMITT**, secrétaire général ;
- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe ;
- **Vincent STEIMER**, directeur de la DUT ;
- **Olivia RENARD**, directrice adjointe de la DUT ;
- **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'UT Rhône au Rhin Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL** et **Alexandre WILL**, adjoints au responsable de l'UT ;
- **Vincent LIPS**, responsable de l'UT Marne au Rhin et Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Jean-Marie KRUMMENACKER**, **Didier WAECKEL**, **Denis HIRSCHFELL** et **Roland GREBIL**, adjoints au responsable de l'UT ;

- **Bertrand NEU**, responsable de l'UT Strasbourg Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Christian NICOLIER**, **Dominique ROZIER**, **Patrick ULRICH** et **Thomas SIMON**, adjoints au responsable de l'UT ;

à l'effet, pour les personnels relevant de leurs services respectifs et dans la limite de leur compétence territoriale, de prendre et signer toutes les décisions et les actes relatifs aux mesures et aux consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels et celle de toutes les installations techniques où travaillent ces personnels.

#### **Article 6 :**

Délégation est donnée à **Loïc LERIS**, responsable de l'UF Prévention Sécurité (SG) à l'effet de prendre et signer toutes les décisions et les actes relatifs :

- aux mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public ;
- à l'organisation des sections locales Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ;
- aux actes et décisions relatifs à la sécurité concernant les chantiers conduits par l'UF Prévention Sécurité, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement.

#### **Article 7 :**

**7.1** : Dans la limite de leurs attributions, délégation est donnée à **Céline GINGLINGER**, responsable de l'UF Bâtiments Domaine Urbanisme (SG) à l'effet de prendre et signer toutes les décisions et les actes relatifs à la sécurité concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement.

**7.2** : Dans la limite de ses attributions et sur le périmètre de gestion du bâtiment situé au 14 rue de l'Est à Mulhouse, délégation est donnée à **Nicolas SCHOLTUS**, responsable de l'UT Rhône au Rhin Sud à l'effet de prendre et signer toutes les décisions et les actes relatifs :

- aux mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public ;
- à l'organisation des sections locales Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

**Article 8 :**

La décision du 30 décembre 2024, portant délégation de signature en matière d'hygiène, de sécurité et de santé, est abrogée.

**Article 9 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

**Le directeur territorial**

**Signé**

**Yann QUIQUANDON**